



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 167 228 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.01.2002 Bulletin 2002/01

(51) Int Cl.7: **B65D 77/02, B65D 85/34**

(21) Numéro de dépôt: **01401606.7**

(22) Date de dépôt: **19.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Barnier, Xavier Marie**
92340 Bourg-la-Reine (FR)

(74) Mandataire: **Colas, Jean-Pierre**
**Cabinet de Boisse et Colas 37, avenue Franklin
D. Roosevelt**
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **21.06.2000 FR 0007939**

(71) Demandeur: **Barnier, Xavier Marie**
92340 Bourg-la-Reine (FR)

(54) **Emballage pour denrées périssables telles que des mini-bananes**

(57) Cet emballage (11) pour denrées périssables telles que des mini-bananes (15) comprend une coque extérieure rigide (13) et une enveloppe intérieure souple (1) placée dans ladite coque rigide (13) et destinée à contenir lesdites denrées (15).

Cet emballage est remarquable en ce que ladite coque rigide (13) comprend au moins une partie translucide (19) et en ce que ledit emballage comprend des

moyens (41, 43) pour extraire ladite enveloppe souple (1) de ladite coque rigide (13) sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir cette dernière, de manière à permettre de sortir lesdites denrées (15) de ladite enveloppe souple (1) en vue de leur présentation dans ladite coque rigide (13) avec le minimum de manipulations.

Application au conditionnement de denrées périssables très fragiles.

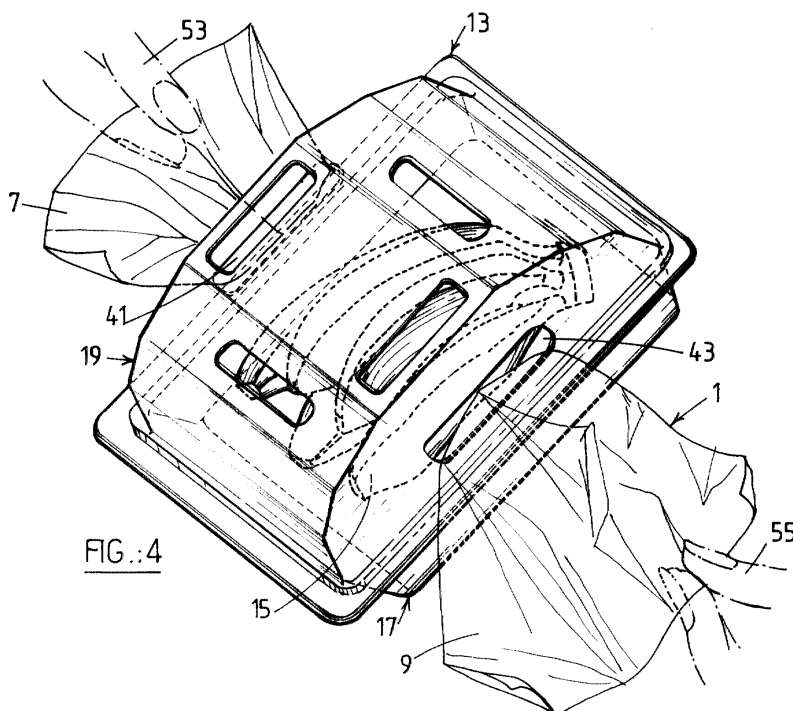


FIG.:4

EP 1 167 228 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un emballage pour denrées périssables telles que des mini-bananes.

[0002] On connaît du document US 3 450 542 un emballage pour denrées périssables telles que des mini-bananes, comprenant une coque extérieure rigide et une enveloppe intérieure souple placée dans ladite coque rigide et destinée à contenir lesdites denrées.

[0003] La coque extérieure rigide de cet emballage permet de protéger les denrées contre les agressions extérieures, et l'enveloppe intérieure souple permet de maintenir les denrées dans une atmosphère favorable à leur conservation, et notamment de prévenir leur déshydratation.

[0004] Si l'on souhaite utiliser cet emballage pour exposer les denrées périssables sur un étalage, on doit procéder à deux opérations : il faut d'abord ouvrir la coque extérieure rigide (c'est-à-dire le carton), puis ouvrir l'enveloppe intérieure souple en prenant garde de ne pas toucher aux denrées périssables (de manière à ne pas accélérer leur vieillissement).

[0005] Ces deux opérations nécessitent du soin et du temps, et une fois qu'on les a effectuées, la présentation obtenue n'est pas vraiment optimale : les denrées périssables demeurent en grande partie cachées par la coque extérieure rigide et par l'enveloppe intérieure souple, ce qui oblige une personne souhaitant voir les denrées à les extraire de leur emballage, et donc à les toucher.

[0006] La présente invention a pour but de fournir un emballage permettant de remédier aux inconvénients précités, c'est-à-dire un emballage permettant, avec le minimum de manipulations, d'obtenir une présentation parfaitement satisfaisante des denrées.

[0007] On atteint ce but de l'invention avec un emballage pour denrées périssables telles que des mini-bananes, comprenant une coque extérieure rigide et une enveloppe intérieure souple placée dans ladite coque rigide et destinée à contenir lesdites denrées, remarquable en ce que ladite coque rigide comprend au moins une partie translucide et en ce que ledit emballage comprend des moyens pour extraire ladite enveloppe souple de ladite coque rigide sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir cette dernière, de manière à permettre de sortir lesdites denrées de ladite enveloppe souple en vue de leur présentation dans ladite coque rigide avec le minimum de manipulations.

[0008] Grâce à ces caractéristiques, une seule opération suffit pour obtenir une présentation parfaitement satisfaisante des denrées : il suffit en effet d'extraire l'enveloppe intérieure souple pour que les denrées soient parfaitement visibles à travers la coque extérieure rigide.

[0009] Du fait que l'on peut maintenir la coque extérieure rigide fermée pendant cette opération, on ne risque plus de toucher les denrées et de les endommager

prématurément.

[0010] Suivant d'autres caractéristiques de l'emballage selon l'invention :

- 5 - lesdits moyens comprennent au moins un orifice d'extraction formé dans ladite coque rigide,
- ledit emballage comprend deux orifices d'extraction formés dans ladite coque rigide et disposés de part et d'autre de ladite enveloppe souple,
- 10 - ladite enveloppe souple comporte une ligne de faiblesse la divisant en deux parties sensiblement égales,
- ladite enveloppe souple est disposée à l'intérieur de ladite coque rigide de manière que ladite ligne de faiblesse s'étende sensiblement selon un plan médiateur par rapport auxdits deux orifices d'extraction,
- 15 - ladite coque rigide comprend une demi-coque inférieure et une demi-coque supérieure,
- 20 - ladite demi-coque supérieure est formée dans un matériau translucide,
- ladite demi-coque inférieure est sensiblement parallélépipédique, ladite demi-coque supérieure comporte une bordure sensiblement rectangulaire, deux panneaux latéraux en demi-lune sensiblement parallèles entre eux et reliés à ladite bordure, et une pluralité de panneaux sensiblement rectangulaires reliés auxdits panneaux latéraux,
- 25 - lesdits deux orifices d'extraction sont formés dans chacun desdits panneaux latéraux,
- 30 - lesdits deux orifices d'extraction sont formés par des abaissements localisés du bord de ladite demi-coque inférieure,
- lesdits deux orifices d'extraction sont formés par des rehaussements localisés du bord de ladite demi-coque supérieure,
- 35 - ladite pluralité de panneaux sensiblement rectangulaires comprend un panneau supérieur sensiblement parallèle à ladite bordure, et des panneaux adjacents disposés de part et d'autre dudit panneau supérieur,
- 40 - ledit emballage comprend en outre des orifices d'aération formés dans ladite coque rigide,
- lesdits orifices d'aération sont formés notamment dans lesdits panneaux adjacents.
- 45

[0011] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre et à l'examen du dessin, dans lequel :

- 50 - la figure 1 est une vue en perspective de l'enveloppe souple de l'emballage selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation de l'emballage selon l'invention lorsqu'il contient des denrées, préalablement à l'extraction de ladite enveloppe souple,
- la figure 3 est analogue à la figure 2, l'enveloppe
- 55

- souple étant représentée en début d'extraction,
- la figure 4 est une vue analogue aux figures 2 et 3, l'enveloppe souple étant représentée en fin d'extraction,
- la figure 5 est une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation de l'emballage selon l'invention, et
- la figure 6 est une vue en perspective de la demi-coque inférieure de l'emballage de la figure 5.

[0012] On se reporte à présent à la figure 1, sur laquelle on voit une enveloppe souple 1 faisant partie de l'emballage selon l'invention.

[0013] Cette enveloppe souple peut consister en un simple sachet en matière plastique translucide présentant une ouverture 3 et une ligne de faiblesse 5 le divisant en deux parties 7, 9 sensiblement égales.

[0014] On se reporte à présent à la figure 2, sur laquelle on voit que, selon un premier mode de réalisation, l'emballage 11 selon l'invention comprend également une coque rigide 13 destinée à renfermer des denrées périssables telles que des mini-bananes 15 placées dans l'enveloppe souple 1 susmentionnée.

[0015] La coque rigide 13 comprend de préférence une demi-coque inférieure 17 de forme sensiblement parallélépipédique et une demi-coque supérieure 19 pouvant s'emboîter sur la demi-coque inférieure 17.

[0016] La demi-coque supérieure 19 comporte de préférence une bordure sensiblement rectangulaire 21, deux panneaux latéraux en demi-lune 23, 25 sensiblement parallèles entre eux et reliés à la bordure 21, et une pluralité de panneaux sensiblement rectangulaires 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39 reliés aux panneaux latéraux 23, 25.

[0017] Cette pluralité de panneaux comprend un panneau supérieur 33 sensiblement parallèle à la bordure 21, et des panneaux adjacents 27, 29, 31 et 35, 37, 39 disposés de part et d'autre du panneau 33.

[0018] Les demi-coques inférieure 17 et supérieure 19 sont de préférence formées dans une matière plastique rigide, et le matériau formant la demi-coque supérieure 19 est de préférence translucide.

[0019] L'emballage selon l'invention peut également comprendre au moins un orifice d'extraction, et de préférence deux tels orifices 41, 43 formés dans chacun des panneaux latéraux 23, 25.

[0020] L'emballage selon l'invention peut également comprendre des orifices d'aération 45, 47 et 49, 51 formés dans le panneau supérieur 33 d'une part et dans les panneaux adjacents 31, 35 d'autre part.

[0021] En se reportant à présent aux figures 5 et 6, sur lesquelles on a représenté un deuxième mode de réalisation selon l'invention, on voit que les orifices d'extraction 41, 43 peuvent avantageusement être formés par des abaissements localisés du bord de ladite demi-coque inférieure 17.

[0022] Selon une variante non représentée de ce deuxième mode de réalisation, les orifices d'extraction

pourraient être formés par des rehaussements localisés du bord de la demi-coque supérieure 19.

[0023] Le mode d'utilisation et les avantages de l'emballage selon l'invention résultent directement de ce qui précède.

[0024] Pour transporter des denrées telles que des mini-bananes 15 (voir figure 2), on commence par placer ces denrées dans l'enveloppe souple 1 (voir figure 1) en les introduisant par l'ouverture 3, puis on rabat cette enveloppe souple sur elle-même de manière à isoler sensiblement son contenu vis-à-vis de l'extérieur.

[0025] On place ensuite les denrées ainsi enveloppées à l'intérieur de la demi-coque inférieure 17 (voir figure 2), puis on ferme l'emballage 11 en venant emboîter la demi-coque supérieure 19 sur la demi-coque inférieure 17.

[0026] De préférence, on oriente l'enveloppe souple 1 de manière que la ligne de faiblesse 5 s'étende sensiblement selon un plan médiateur par rapport aux deux orifices d'extraction 41, 43.

[0027] La coque rigide 13 permet de protéger les mini-bananes 15 des agressions extérieures (chocs, manipulations...), et l'enveloppe souple 1 permet de protéger les mini-bananes 15 contre la déshydratation et contre la friction sur la coque rigide 13.

[0028] Les orifices d'aération 45, 47, 49, 51 permettent en outre d'éviter le pourrissement des mini-bananes 15.

[0029] On remarquera que les orifices 49, 51 formés dans les panneaux rectangulaires 31, 35 adjacents au panneau rectangulaire supérieur 33 peuvent rester libres même lorsqu'on empile plusieurs emballages 11 les uns sur les autres, étant donnée la forme en demi-lune de la demi-coque supérieure 19.

[0030] Du fait qu'elle est translucide, la demi-coque supérieure 19 permet de voir les mini-bananes 15 situées à l'intérieur de l'emballage 11.

[0031] Pour améliorer la présentation de ces mini-bananes sur un présentoir de magasin, il convient d'enlever l'enveloppe souple 1 tout en maintenant les mini-bananes 15 à l'intérieur de la coque rigide 13.

[0032] Pour ce faire, il suffit d'attraper les deux parties 7, 9 de l'enveloppe souple 1 avec les doigts 53, 55 de deux mains (voir figure 3) à travers les deux orifices d'extraction 41, 43, puis de tirer ces deux parties à travers ces deux orifices jusqu'à ce que l'enveloppe souple 1 se déchire le long de la ligne de faiblesse 5.

[0033] On termine ensuite l'opération en extrayant complètement chacune des deux parties 7, 9 à travers les deux orifices 41, 43 (voir figure 4).

[0034] On se retrouve finalement avec uniquement la coque rigide 13 et les mini-bananes 15, ces dernières étant présentées de manière particulièrement seyante.

[0035] Comme on peut le comprendre à présent, une seule opération suffit pour obtenir une présentation parfaitement satisfaisante des denrées : il suffit en effet d'extraire l'enveloppe intérieure souple pour que les denrées soient parfaitement visibles à travers la coque

extérieure rigide.

[0036] Du fait que l'on peut maintenir la coque extérieure rigide fermée pendant cette opération, on ne risque plus de toucher les denrées et de les endommager prématurément.

[0037] L'emballage selon l'invention est particulièrement adapté aux situations dans lesquelles il convient de retirer les enveloppes souples d'un grand nombre d'emballages en vue de leur disposition sur les présentoirs d'un magasin.

[0038] Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés, fournis à titre d'exemple illustratif et non limitatif.

[0039] C'est ainsi par exemple que l'enveloppe souple 1 pourrait ne pas comporter de ligne de faiblesse 5 (voir figure 1) et/ou que la coque rigide 13 (voir figure 2) pourrait ne comporter qu'un seul orifice d'extraction.

[0040] On notera toutefois que dans ce cas, l'extraction de l'enveloppe souple 1 serait moins aisée.

[0041] C'est ainsi également que la coque rigide 13 pourrait être formée en grillage métallique, ou en tout autre matériau suffisamment rigide pour protéger les denrées des agressions extérieures.

Revendications

1. Emballage (11) pour denrées périssables telles que des mini-bananes (15), comprenant une coque extérieure rigide (13) et une enveloppe intérieure souple (1) placée dans ladite coque rigide (13) et destinée à contenir lesdites denrées (15), **caractérisé en ce que** ladite coque rigide (13) comprend au moins une partie translucide (19) et **en ce que** ledit emballage comprend des moyens (41, 43) pour extraire ladite enveloppe souple (1) de ladite coque rigide (13) sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir cette dernière, de manière à permettre de sortir lesdites denrées (15) de ladite enveloppe souple (1) en vue de leur présentation dans ladite coque rigide (13) avec le minimum de manipulations.
2. Emballage (11) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdits moyens comprennent au moins un orifice d'extraction (41, 43) formé dans ladite coque rigide (13).
3. Emballage (11) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** lesdits moyens comprennent deux orifices d'extraction (41, 43) formés dans ladite coque rigide (13) et disposés de part et d'autre de ladite enveloppe souple (1).
4. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite enveloppe souple (1) comporte une ligne de faiblesse (5) la divisant en deux parties sensiblement égales (7, 9).
5. Emballage (11) selon les revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** ladite enveloppe souple (1) est disposée à l'intérieur de ladite coque rigide (13) de manière que ladite ligne de faiblesse (5) s'étende sensiblement selon un plan médiateur par rapport auxdits deux orifices d'extraction (41, 43).
6. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite coque rigide (13) comprend une demi-coque inférieure (17) et une demi-coque supérieure (19).
7. Emballage (11) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** ladite demi-coque supérieure (19) est formée dans un matériau translucide.
8. Emballage (11) selon l'une des revendications 6 ou 7, **caractérisé en ce que** ladite demi-coque inférieure (17) est sensiblement parallélépipédique, **en ce que** ladite demi-coque supérieure (19) comporte une bordure sensiblement rectangulaire (21), deux panneaux latéraux en demi-lune (23, 25) sensiblement parallèles entre eux et reliés à ladite bordure (21), et une pluralité de panneaux sensiblement rectangulaires (27, 29, 31, 33, 35, 37, 39) reliés auxdits panneaux latéraux (23, 25).
9. Emballage (11) selon les revendications 3 et 8, **caractérisé en ce que** lesdits deux orifices d'extraction (41, 43) sont formés dans chacun desdits panneaux latéraux (23, 25).
10. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 lorsqu'elle dépend de la revendication 3, **caractérisé en ce que** lesdits deux orifices d'extraction (41, 43) sont formés par des abaissements localisés du bord de ladite demi-coque inférieure (17).
11. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 lorsqu'elle dépend de la revendication 3, **caractérisé en ce que** lesdits deux orifices d'extraction sont formés par des rehaussements localisés du bord de ladite demi-coque supérieure.
12. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, **caractérisé en ce que** ladite pluralité de panneaux sensiblement rectangulaires comprend un panneau supérieur (33) sensiblement parallèle à ladite bordure (21), et des panneaux adjacents (27, 29, 31, 35, 37, 39) disposés de part et d'autre dudit panneau supérieur (33).
13. Emballage (11) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre des orifices d'aération (45, 47, 49, 51) formés dans ladite coque rigide (13).

14. Emballage (11) selon les revendications 12 et 13, caractérisé en ce que lesdits orifices d'aération (49, 51) sont formés notamment dans lesdits panneaux adjacents (31, 35).

5

10

15

20

25

30

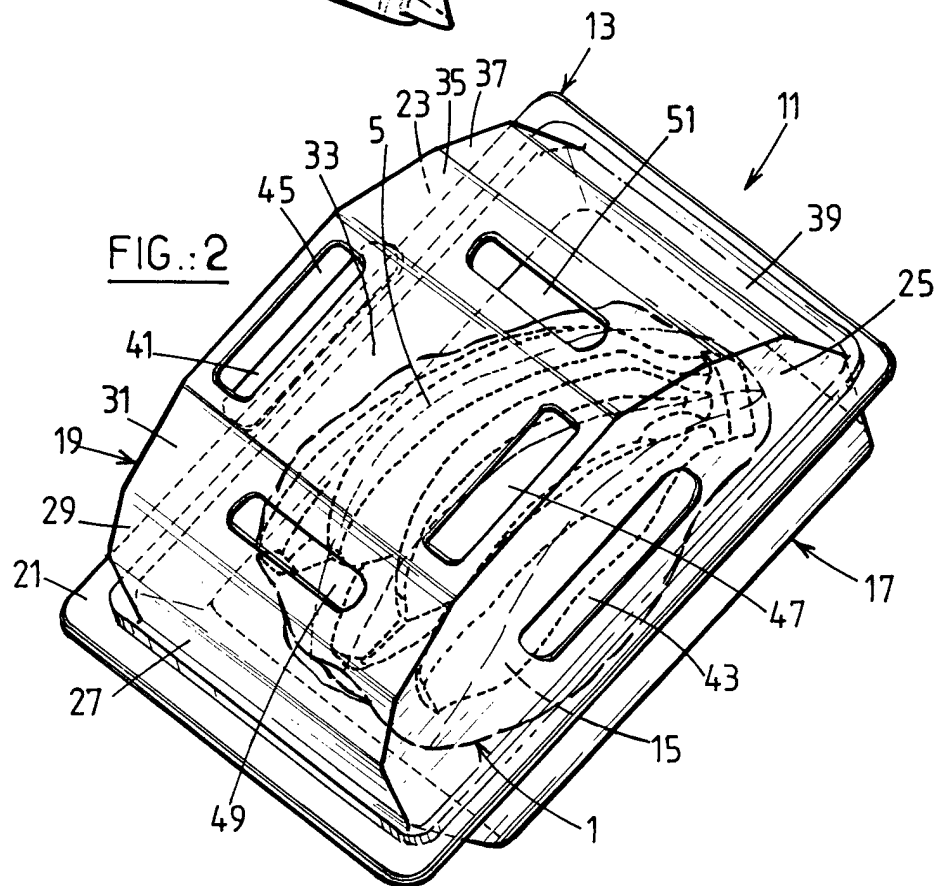
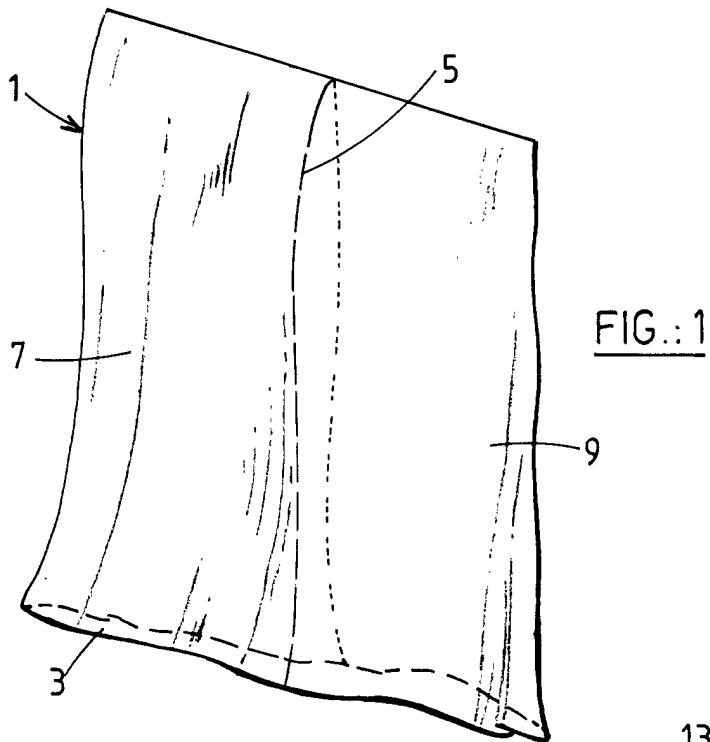
35

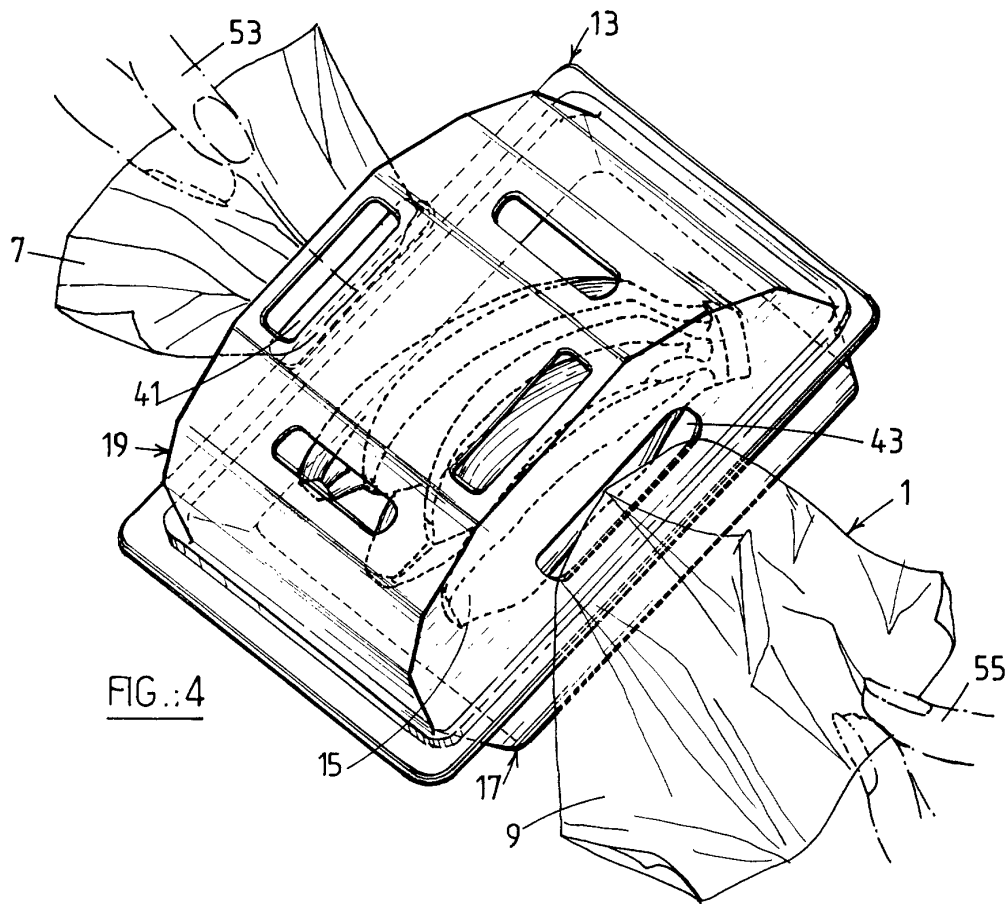
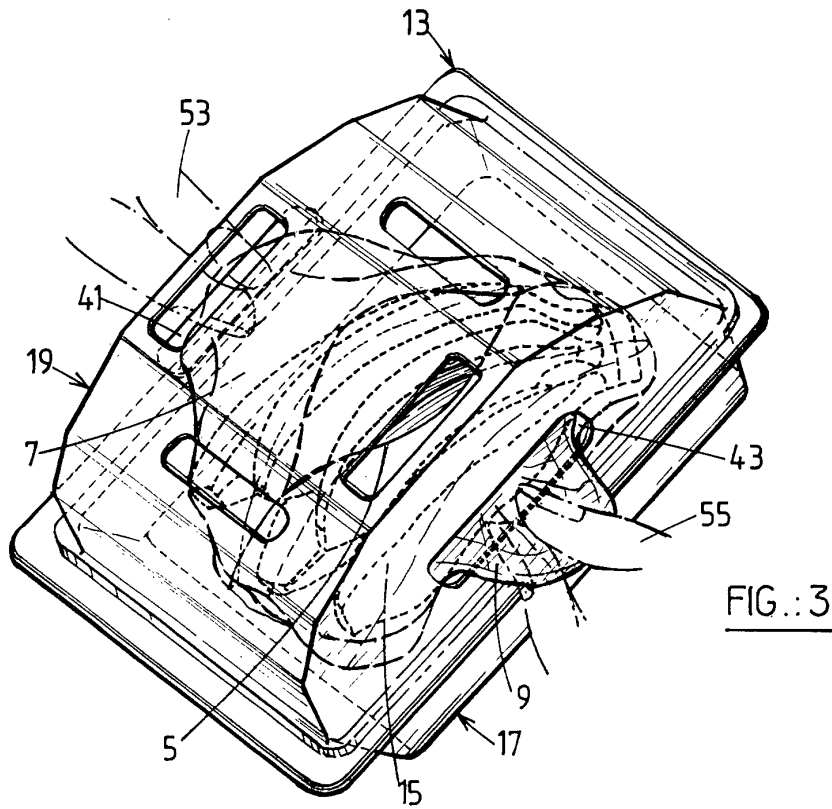
40

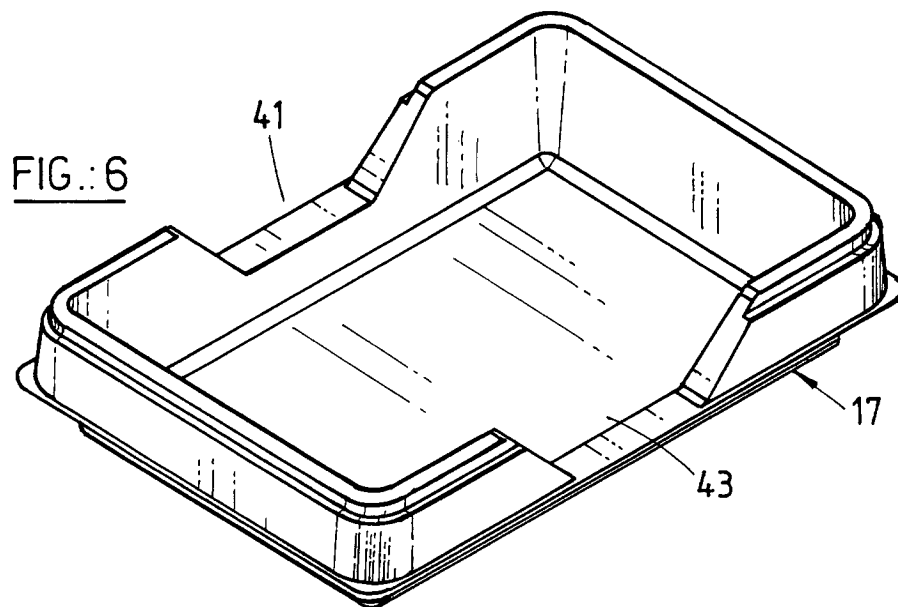
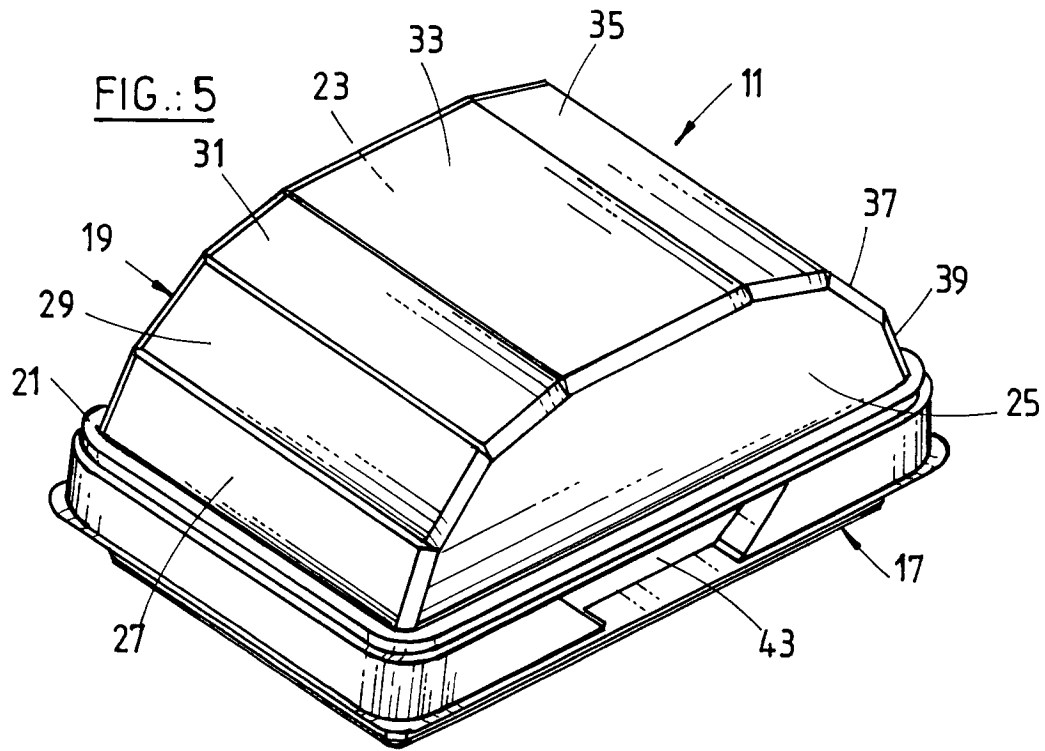
45

50

55









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 1606

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A,D	US 3 450 542 A (BADRAN) 17 juin 1969 (1969-06-17) * colonne 2, ligne 39 - ligne 69 * * colonne 5, ligne 36 - ligne 42; figures *	1-3,9, 13,14	B65D77/02 B65D85/34
A	US 2 283 001 A (FEY) 12 mai 1942 (1942-05-12) * page 1, colonne de droite, ligne 33 - page 2, colonne de gauche, ligne 44; figures *	1-5,9	
A	FR 2 133 543 A (E.P.I.) 1 décembre 1972 (1972-12-01) * page 3, ligne 6 - page 4, ligne 1; figures *	6-8, 10-13	
A	US 4 795 033 A (DUFFY) 3 janvier 1989 (1989-01-03) * colonne 3, ligne 18 - colonne 5, ligne 13; figures 1-3 *	6-8,12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25 septembre 2001	Examineur Newell, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 1606

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-09-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3450542 A	17-06-1969	AT 277052 B	10-12-1969
		BE 676664 A	17-08-1966
		DE 1536338 A1	10-04-1969
		IL 25181 A	30-11-1969
		LU 50513 A	25-04-1966
		NL 6602171 A , B	24-08-1966
		OA 2682 A	15-12-1970
US 2283001 A	12-05-1942	AUCUN	
FR 2133543 A	01-12-1972	FR 2133543 A3	01-12-1972
US 4795033 A	03-01-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82